## **CHAPITRE 36**

# POUDRES ET EXPLOSIFS; ARTICLES DE PYROTECHNIE; ALLUMETTES; ALLIAGES PYROPHORIQUES; MATIERES INFLAMMABLES

#### Notes.

- 1.- Le présent Chapitre ne comprend pas les produits de constitution chimique définie présentés isolément, à l'exception, toutefois, de ceux visés par les Notes 2 a) ou 2 b) ci-dessous.
- 2.- On entend par articles en matières inflammables, au sens du n° 36.06, exclusivement :
  - a) le métaldéhyde, l'hexaméthylènetétramine et les produits similaires, présentés en tablettes, bâtonnets ou sous des formes similaires impliquant leur utilisation comme combustibles, ainsi que les combustibles à base d'alcool et les combustibles préparés similaires, présentés à l'état solide ou pâteux;
  - b) les combustibles liquides et gaz combustibles liquéfiés en récipients des types utilisés pour alimenter ou recharger les briquets ou les allumeurs et d'une capacité n'excédant pas 300 cm³;
  - c) les torches et flambeaux de résine, les allume-feu et similaires.

## Note complémentaire

Ne relèvent de la position 3601.00.20.00 que les poudres propulsives, autres que les poudres noires, répondant à l'une des compositions suivantes :

#### 1) Grains sphériques composés de :

- 14% de nitroglycérine
- 81% de nitrocellulose
- 1% de diphénylamine
- 0,3% de graphite
- 0,6% de nitrate de potassium
- 0,5% ou moins de sels résiduels autres ingrédients (solvant, plastifiant, humidité) : q.s.p.

### 2) Paillettes composées de :

- 93% de nitrocellulose
- 1% de diphénylamine
- 0,5% de graphite
- 0,5% de sels résiduels autres ingrédients (solvant, plastifiant, humidité) : q.s.p.

### 3) Paillettes composées de :

- 94% de nitrocellulose
- 1% de diphénylamine
- 0,5% de graphite
- 0,5% de sels résiduels autres ingrédients (solvant, plastifiant, humidité) : q.s.p.